

## LA TOUR-DE-TRÊME

# Les vedettes emballent CO2

Eddy Mitchell et Cécile de France, comme s'ils jouaient ensemble depuis toujours. Avec «Le temps des cerises», le public s'est régalé, vendredi à la salle CO2 de La Tour-de-Trême.

*pagnole* de Cédric Klapisch (2002), une des actrices françaises les plus cotées.

La pièce, une «comédie sentimentale», c'est *Le temps des cerises* de Niels Arestrup, acteur qui signe ici sa première œuvre pour le théâtre. Il raconte la rencontre, qui n'aurait jamais dû avoir lieu, entre un peintre asocial à la dérive et une étudiante qui n'a pas su s'accrocher à ses rêves. Elle devient une histoire d'amour impossible. Trop de peurs.

### Une éclosion

Mais en une heure et demie, ce qui se passe chez les deux personnages n'est pas moins intéressant: ça ressemble à une éclosion. Et on y croit volontiers, au bourru Julien et à la piquante Jane, à leurs échanges provocants mais généreux – car chacun voudrait aider l'autre à devenir plus vivant. Eddy Mitchell et Cécile

de France sont parfaitement accordés et forment un duo évident et plutôt irrésistible. Comme s'ils jouaient ensemble depuis toujours!

Le public se régale de quelques répliques bien cinglantes et drôles, entre autodérision et métaphores pas piquées des vers. On rit beaucoup. L'émotion, si difficile à faire naître au théâtre, affleure. La salle ovationne longuement les artistes (et les deux remarquables interprètes de tout petits rôles secondaires).

On ne serait pas étonné que *Le temps des cerises* soit un jour porté à l'écran... La mise en scène de Stéphane Hillel a d'ailleurs déjà quelque chose de cinématographique, avec sa voix off et ses projections d'images filmées. Espérons juste qu'on changera le décor, celui de la pièce de théâtre ne favorisant pas beaucoup la couleur intimiste du texte!

Florence Michel

### CRITIQUE

■ Quelque 770 spectateurs emplissent la salle CO2, vendredi soir, et attendent avec impatience un couple de vedettes à vous faire rêver: Cécile de France et Eddy Mitchell. Lui, 66 ans, joue pour la première fois au théâtre. Elle, 33 ans, avait une solide expérience des planches avant de devenir, dès *Lauberge es-*



Claude Haymoz

Vendredi dernier dans une loge de la salle CO2, après la représentation du *Temps des cerises*: Cécile de France et Eddy Mitchell posent, entourés de leurs compagnons de scène Stéphan Wojtowicz et Clara Borrás

### VU DES COULISSES

## DÉCHETS DE CHANTIER À ROMONT

# Le préfet donne son feu vert au centre de tri

*Le préfet de la Glâne a délivré le permis de construire à une entreprise de Siviriez pour un centre de tri des déchets de chantier. Prévu en zone industrielle à Romont, ce projet avait soulevé une levée de boucliers. L'octroi du permis est conditionné à des normes très strictes.*

■ Le projet de construction d'une installation de tri et de traitement des déchets de chantier à Romont, pour le compte de Pittet Frères Maçonnerie SA à Siviriez, avait, l'été passé, suscité un vent d'oppositions (*La Gruyère* du 31 juillet). C'était à la suite de la mise en consultation du rapport de l'étude d'impact, alors que ce projet, dans la zone industrielle de la Maillarde et prévoyant, à terme, le traitement de 14 500 tonnes de déchets par an, n'avait suscité aucune opposition à sa mise à l'enquête, fin 2007.

Via la *Feuille officielle* de vendredi, la Préfecture de la Glâne fait savoir qu'elle a accordé le permis de construire à titre définitif à l'entreprise de Siviriez. Débutés, les opposants peuvent encore recourir auprès de la Cour administrative du Tribunal cantonal dans un délai de 30 jours.

La Préfecture rappelle que cette installation de tri et de traitement de matériaux de chantier répond à une préoccupation importante des autorités et à un fort besoin du marché régional. La commune de Romont soutient vivement ce projet, dont la localisation, en zone industrielle, est conforme, insiste le

préfet Jean-Claude Cornu, en se référant à l'étude d'impact concluant à sa faisabilité du point de vue environnemental.

### Pas de marteau-piqueur!

Afin de minimiser les nuisances, ce centre ne pourra être exploité que durant les jours ouvrables, à des heures précises, et avec arrêt des activités de concassage cinq semaines par an, dont deux en été et durant les fêtes de fin d'année. En outre, précise la décision préfectorale, l'entreprise limitera le gabarit des blocs concassés sur le site, où elle ne procédera pas à leur éclatement au marteau-piqueur (Montabert). Le concassage ne dépassera pas 150 heures par an et le concasseur devra être équipé d'un système de réduction des poussières à la source. L'entreprise devra aussi prolonger la haie de protection ou installer un mur antibruit.

Pour Hubert Ruffieux, l'un des initiateurs de la pétition qui avait rallié une quarantaine de personnes, la condition qui mentionne le non-recours au marteau-piqueur est capitale. «Le bruit engendré par le Montabert était notre principal souci.» En l'état, Hubert Ruffieux, qui n'avait pas, vendredi, encore pris connaissance de la décision du préfet a, dit-il, l'impression que les doléances des opposants ont été entendues pour ce qui est du bruit.

A noter que la commune de Billens-Hennens n'avait pas fait opposition formellement, mais émis des observations et réclamations, en raison de son projet d'extension d'une zone résidentielle, à l'est de Romont. La commune est renvoyée au constat que le projet de centre de tri est conforme à la zone et «acceptable du point de vue de la protection de l'environnement».

Marie-Paule Angel

## Les Echervettes: «une erreur»

On s'inquiétait aussi du dépassement des normes de bruit pour le futur quartier des Echervettes. Propriété d'un privé, cette zone d'environ 60 000 m<sup>2</sup> est réservée à l'artisanat et à l'industrie. Mais un secteur (7000 à 8000 m<sup>2</sup>) a été présenté pour l'habitat collectif. Le préfet tranche, là aussi: «Le fait est que prévoir, dans ce contexte, la possibilité de construire éventuellement des habitations collectives relève d'une erreur en termes d'aménagement.» Estimés «mal placés», ces logements sont loin d'être réalisés, le permis de construire les équipements de cette zone n'ayant

encore jamais été utilisé, trois ans après avoir été délivré.

Des recourants avaient aussi tenté de faire valoir un vice de forme dans la procédure, car la mise à l'enquête de fin 2007 ne stipulait pas clairement l'activité de concassage. Une objection également levée par le préfet, pour qui «cet éventuel vice formel» a été largement réparé par la publication officielle de la mise en consultation du rapport d'impact, l'été passé, avec un grand écho médiatique. «Dans ces conditions, exiger de reprendre la procédure ab ovo relèverait du formalisme excessif.»

MPA

### EN BREF

#### Nouveau commandant pour le Contingent des Grenadiers fribourgeois

Le Contingent des Grenadiers fribourgeois va changer de commandant. Le lieutenant-colonel François Raemy a souhaité être déchargé de sa fonction. Ce Glânois était à la tête du Contingent depuis 1996. Le capitaine Pierre Dessibourg a été nommé à une écrasante majorité par les membres. Une proposition ratifiée par le Conseil d'Etat, selon une tradition bien établie. Le nouveau commandant prendra ses fonctions le 29 mai prochain, à Châtonnaye, à l'occasion de la prise d'armes en l'honneur de Pierre-André Page, président du Grand Conseil pour 2009.

## MOUVEMENT OUVERTURE

# Initiative jugée trop stricte

■ Le Mouvement Ouverture Bulle a présenté dans un communiqué diffusé hier ses recommandations en vue des votations du 30 novembre prochain. Sur la question de la fumée passive, il s'interroge sur la nécessité d'ancrer l'interdiction dans la Constitution cantonale. Il propose néanmoins le rejet de l'initiative «Fumée passive et santé», un texte qu'il juge trop rigide et trop strict. Sa position sur le contre-projet du Gouvernement est moins claire. Le parti précise que ses membres n'ont pas pu se départager et qu'il renonce à donner une consigne. Mais si un double oui devait sortir des urnes, il préfère le contre-projet du Conseil d'Etat.

Au niveau fédéral, la formation propose d'accepter l'initiative «Pour un âge de l'AVS flexible», afin «de faire avancer les choses». Si elle accepte aussi la modification de la loi fédérale sur les stupéfiants, les trois autres objets sont, eux, rejetés. Ouverture estime que le passage à 33 ans du délai pour porter plainte vaut mieux que l'initiative pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile. L'initiative «Pour une politique raisonnable en matière de chanvre» est, elle, refusée, parce que les dangers du cannabis seraient sous-estimés. Celle sur le droit de recours des organisations subit le même sort, «parce qu'elle est antidémocratique». NB

www.ppp.ch

**Pour que le droit à l'alimentation ne reste pas un vœu pieux.**

**PAIN POUR LE PROCHAIN**



CCP 10-26487-I

**Une banque solide pour les entreprises de la Gruyère.**

Dès le printemps 2009 à Bulle.

Mais d'ores et déjà à votre service: 026 347 48 88

**VALIANT**